

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
19 JUILLET 2021

Le dix-neuf juillet deux mil vingt et un à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 13 juillet 2021

Étaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – VEYRET Gérard — BOUCHE épouse NURIT Valérie – MICHEL Stéphane – SOEHNLEN Olivier – BOSSAN Sébastien.

Étaient représentés : DELACOUR Jean-Marie – BANCHERI Bénédicte

Absent(s) excusé(s) : DELACOUR Jean-Marie – BANCHERI Bénédicte – FORT Laurence

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). BOUCHE épouse NURIT Valérie

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil. Validation du dernier compte rendu.

2021- 25 : APPROBATION DU Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire assistée de Madame JANET, urbaniste en charge du suivi du dossier, présente le Plan Local d'Urbanisme, ainsi que les conclusions du Commissaire Enquêteur. Ces conclusions nécessitent des modifications à apporter au dossier initial. Après débats, les membres du conseil municipal, valident à l'unanimité, le plan local d'urbanisme présenté et les modifications afférentes.

2021-26 : MAINTIEN DE LA SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES :

Le maire expose au conseil municipal les conditions dans lesquelles il peut supprimer, pour la part revenant à la commune, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux constructions nouvelles à usage d'habitation par l'article 1383I II du Code Général des Impôts. Elle rappelle que cette exonération peut être supprimée, pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation ou seulement pour celles qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés par l'Etat ou de prêts conventionnés. Considérant d'importants travaux d'équipement, constituant des charges de plus en plus lourdes pour la collectivité, le conseil après, en avoir délibéré décide de maintenir la suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation.

2021-27 : RÉACTUALISATION DÉLIBÉRATION 15-2021 PERSONNEL COMMUNAL TAUX DE PROMOTION

Vu la délibération 15D2021 liée au taux de promotion du personnel communal, et au vu de la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise, vu les conditions pour être nommées au grade considéré, le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021, le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité. Le conseil valide la proposition du ratio fixé pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

2021-28 et 2021-29 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT et DE L'ÉTAT « TRAVAUX TOITURE ATELIER COMMUNAL » :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux ont été effectués sur la toiture de l'atelier communal liés aux dégâts causés par la grêle de juin 2019 pour un montant de 70 322.00 € HT. Des demandes de subvention avaient été déposées et accordées. Pour parfaire les travaux sur la totalité de la toiture de ce bâtiment communal, il conviendrait de rajouter un montant hors taxe de travaux de : 27 099.00HT.

Le conseil municipal valide les travaux ci-dessus et mandate le Maire pour solliciter des subventions complémentaires les plus élevées possibles auprès du Département et de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

